

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération 2019 – 067 : Assurance statutaire :
Autorisation de signature du marché
Séance du 15 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 15 novembre, à 18h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules, sous la présidence, en l'absence du Président, de Monsieur Daniel LESERVOISIER, 1^{er} Vice-Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 8 novembre 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 8 novembre 2019.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
49	38	45
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour: 45
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Amandine BASLEY, Yves BEAUDOIN, Catherine BLOUET, Marie-France BOUVET-PENARD, Jean-Pierre CHEVALIER, Didier COUILLARD, Yves de JOYBERT, Marcel DUBOIS, Franck DUROCHER, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, René GERLET, Christian GUESDON, Martine HOUSSIN, Geoffroy JEGOU du LAZ, Yves JULIEN, Sylvie LE BUGLE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Jean-Luc LEON, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Frédéric LEVALLOIS, André MARIE, Christian MARIE, Alain MIREY, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, René PETRICH, Nadège PONSARDIN, Chrystèle POUCHIN, Hervé RICHARD, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Pascal THIBERGE.

Ont donné pouvoir :
Jean-Louis de MOURGUES a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Jean-Paul BERON a donné pouvoir à Virginie SARTORIO
Jean CHANAL a donné pouvoir à Philippe ONILLON
Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Nadège PONSARDIN
Alain DUVAL à Geneviève SIRISER

Le Conseil communautaire a nommé Sylvie LE BUGLE secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 4 juillet 2019 est adopté à la majorité absolue (2 contre)

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2019

Application agréée E-legalite.com

2019-067 : ASSURANCE STATUTAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu l'avis de marché en date du 22 septembre 2019,
- Vu la publicité au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics du 22 septembre au 30 octobre 2019 sous la référence 19-143624,
- Vu la publicité au Journal Officiel de l'Union Européenne le 24 septembre 2019 sous la référence 2019/S 184-448415,
- Vu le procès-verbal d'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres du 30 octobre 2019,
- Vu le rapport d'analyse des offres de la commission d'appel d'offres en date du 7 novembre 2019,
- Vu le procès-verbal de décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 7 novembre 2019,

Considérant que l'offre de GRAS SAVOYE avec 10 jours de franchise en maladie ordinaire est l'offre économiquement la plus avantageuse.


Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché conformément à la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Par déléation
Le Vice-Président
Marcel DUBOIS

Le PRESIDENT
Jean – Louis de MOURCQ



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2019

Application agréée E-legalite.com